

<http://www.snetap-fsu.fr/LEGTA-de-La-Motte-Servolex-preavis.html>



LEGTA de La Motte-Servolex : préavis de grève

- En Région -

Date de mise en ligne : mardi 15 janvier 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Paris, le 11 janvier 2013

Le SNETAP-FSU dépose ce jour un préavis de grève, à la demande des Personnels du [LEGTA](#) de La Motte-Servolex, d'abord pour le **samedi 19 janvier** (jour travaillé sur le LEGTA au titre de la journée de solidarité), puis, le cas échéant, à nouveau le jeudi 31 janvier 2013 (jour de convocation du CREA Rhône-Alpes).

Suite à une grande incertitude au sujet des demandes de structure pour la rentrée 2013 concernant La Motte-Servolex (et en particulier la demande de l'établissement d'ouverture d'une classe de seconde GT avec module d'exploration [EPS](#)), et devant l'absence chronique de réponse de la [DRAAF](#), les Personnels réunis en Assemblée Générale, sur heure mensuelle d'information syndicale à l'initiative du SNETAP-FSU, ont considéré en effet que la situation était comme l'an passé à la même époque suffisamment grave pour nécessiter de vraies réponses de la part de l'autorité académique et de déposer en conséquence ces préavis successifs.

Le Secrétariat Général du SNETAP-FSU considère qu'à moins d'un mois de l'arrêt de la carte scolaire, conformément aux instructions données par la [DGER](#) dans le cadre de la charte de pilotage de l'[EAP](#), et reprises explicitement dans la note de cadrage de la rentrée 2013, la situation décrite ici en région Rhône-Alpes est anormale... les phases de dialogue ne devant pas se résumer à celles du dialogue dit de gestion avec le niveau central, mais se traduire concrètement dans des échanges renouvelés avec les représentants des personnels au niveau régional. Ce dialogue fait manifestement une nouvelle fois défaut, ce qui conduit à insécuriser une communauté éducative toute entière et à l'amener à déposer ce préavis de grève sur deux journées et à envisager toutes les actions permettant de sortir de cette zone grise.

Ce préavis a ceci de troublant qu'à un peu plus d'un an d'intervalle à date anniversaire, le SNETAP-FSU se retrouve à déposer un préavis dans des termes quasi similaires (préavis pour le 3 janvier 2012, déposé le 22 décembre 2011), sur demande des personnels du LEGTA de La Motte-Servoleix... Il est plus que temps que la communauté de travail de cet établissement retrouve confiance et, qu'à l'aune de la priorité éducative redonnée à l'Éducation par le Président de la République, des décisions favorables et pérennes puissent enfin être trouvées. Il est plus que temps de rompre avec les pratiques du passé !